

LES COMMUNICATIONS

LA RÉCEPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION CLYNE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. M^{me} le ministre a-t-elle reçu un rapport de la Commission Clyne et si oui, quand le déposera-t-elle à la Chambre?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on me remettra le rapport cette semaine et je veillerai à ce qu'il soit déposé.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, on sait que depuis à peu près un an, une rumeur persistante veut qu'il y ait des élections. Un ministre s'est même interrogé sur l'utilité des questions. Beaucoup de gens se demandent s'il est vraiment nécessaire que la Chambre poursuive ses travaux.

Advenant que la Chambre soit dissoute avant la semaine prochaine et que le ministre soit en possession du rapport dûment traduit, voudra-t-elle s'assurer que le rapport sera publié quand même afin que le débat sur les communications, qui est à l'origine du rapport, puisse reprendre avec une nouvelle vigueur, quoi qu'il arrive?

● (1450)

Mme Sauvé: Monsieur l'Orateur, lorsque la Chambre sera dissoute, ce ne sera que pour la réélection du gouvernement chargé d'un nouveau mandat. Je ne me préoccupe donc pas du genre de débat qui aura lieu lorsque je déposerai ce rapport.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION

LES TESTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES EN ALUMINIUM

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. A la suite des études poussées effectuées par la Safety Products Commission des États-Unis, le gouvernement américain a entamé un procès pour faire déclarer dangereuses les installations électriques en aluminium. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a ordonné qu'on effectue des études analogues au Canada et s'il prendra des mesures du même genre?

L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et des Corporations): Non, monsieur l'Orateur, vu que toute la question des installations électriques relève des gouvernements provinciaux. Lorsqu'on nous a mis au courant de la chose, nous nous sommes mis en rapport avec les provinces. Certaines d'entre elles examinent leurs codes du bâtiment et d'autres règlements connexes, mais je n'ai aucune autorité dans ce domaine.

Questions orales

LE LOGEMENT

LES MESURES PROPRES À ASSURER LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES FOYERS CANADIENS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, si je pose cette question au ministre, c'est parce qu'il a une responsabilité dans ce domaine en vertu de la loi sur les produits dangereux. Étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations ne semble guère s'en soucier, je vais poser ma question au ministre responsable en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le ministre des Travaux publics.

Le ministre a-t-il pris des mesures, dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation et par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèque et de logement, pour qu'on effectue des études pour savoir si les installations électriques en aluminium exposent à des risques d'incendie? Dans l'affirmative, quelles mesures a-t-il l'intention de prendre pour que les installations électriques des maisons canadiennes soient sans danger et pour que les Canadiens soient rassurés à ce sujet?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, cette question a été suivie de très près par les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il ne s'agit pas d'un nouveau sujet. On en parle depuis déjà plusieurs années. Le gouvernement de l'Ontario a justement mené une enquête à cet effet, et les recommandations formulées à la suite de cette enquête ont évidemment été suivies de très près par tous ceux qui sont intéressés à la construction domiciliaire au Canada.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE REVENU ANNUEL GARANTI—ON DEMANDE QUE LES ALLOCATIONS SOIENT VERSÉES AUSSITÔT LA FORMULE RETOURNÉE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les médias rapportent aujourd'hui que près de la moitié des pensionnés qui recevaient le supplément du revenu garanti n'ont pas rempli et retourné les formules qui les rendent admissibles au programme, le ministre peut-elle assurer la Chambre qu'il est encore temps de présenter une demande et confirmer qu'en ce qui concerne les pensionnés qui se hâtent, le ministère peut leur donner leur chèque au cours du mois qui suit?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'imagine que le député fait référence au supplément de la pension de sécurité de la vieillesse. Comme les circonstances économiques des familles peuvent changer, il faut faire une nouvelle demande au moyen de la formule spéciale au début de chaque année. Je peux en effet assurer le député que jusqu'ici nous n'avons que très peu de cas de pensionnés qui n'ont pas reçu leur chèque sans interruption. Si les formules sont retournées le plus vite possible, les livraisons de chèques supplémentaires devraient se poursuivre de la manière usuelle.